

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA**COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°087

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation	05/07/2023
Date d'affichage de la convocation	28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet**APPROBATION « ETUDE DE MOBILITE DOUCE »**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a missionné un bureau d'études afin de promouvoir les déplacements en modes actifs au quotidien, de proposer un réseau maillé d'itinéraires en cœur de ville pour relier les différents quartiers et pôles générateurs (commerces, écoles, services publics...) ou bienafin de proposer un réseau d'itinéraires loisirs reliant les pôles touristiques et les bourgs de la commune.

Pour atteindre ces objectifs, des actions d'aménagement seront nécessaires. Le bureau d'études a décrit dans son rapport un plan d'actions :

- Identification du réseau entre bourgs de la commune
- Présenté des aménagement pour chaque axe
- Proposé des solutions de signalétique cyclable ou d'équipement de stationnement
- Proposé des actions d'accompagnement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de cette étude, et à l'unanimité :

- Approuve le schéma directeur de mobilité douce tel que présenté

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture